

**SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE
SICAD**

GUIDE DU CITOYEN

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du ministre du tourisme des loisirs et de l'artisanat
Tel que modifié par l'arrêté en date du
(Jort N°)

Organisme : Office National de l'Artisanat .

Domaine de la prestation : Direction de la Création et de la Promotion .

Objet de la prestation : Attestation de participation aux foires à l'étranger

Conditions d'obtention

- La participation effective aux foires
- La simplification des modalités consulaires (VISA).

Pièces à fournir

- Demande au nom du D.G. de l'ONA
- La présentation de justificatifs de participation aux foires

Étapes	Intervenants	Délais
Préparation de l'attestation	- Direction de la création et de la promotion à l'office.	Un jour à partir du dépôt de la demande au BOC.
Délivrance de l'attestation		

Lieu de dépôt du dossier

Service : Les délégations régionales ou la direction de la création et de la promotion
Adresse : ONA, Av de l'Indépendance 2011 Den Den.

Lieu d'obtention de la prestation

Service : Les délégations régionales ou la direction de la création et de la promotion
Adresse : ONA, Av de l'Indépendance 2011 Den Den

Délai d'obtention de la prestation

Un jour à partir du dépôt du dossier